EN 3e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est renforcé.
Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE — 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	10 points
MAÎTRISE FRAGILE	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales…) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES — 400 POINTS

ÉPREUVE 1
FRANÇAIS
Explication d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.
3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2
MATHÉMATIQUES
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.
2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3
HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
Analyse de documents et de cartes…
2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 4
SCIENCES
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
(2 épreuves sur les 3).
1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5
ORAL
Chaque élève présente un projet mené en **histoire des arts** ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.
15 min. | oral individuel | 100 POINTS
ou
25 min. | oral collectif | 100 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU
S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

- + DE 480 POINTS — MENTION ASSEZ BIEN
- + DE 560 POINTS — MENTION BIEN
- + DE 640 POINTS — MENTION TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET

- **à partir de novembre** — Les élèves de 3e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement
- **dès avril** — Épreuve orale
- **fin juin** — Épreuves écrites
- **début juillet** — Résultats du brevet
- **septembre octobre** — Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3e, DEVOIRS FAITS accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 séries sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale - janvier 2018